

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 24 février 1966.

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel on a confié l'étude du projet de loi S-2, Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, s'est réuni ce jour à 11 heures du matin.

Le sénateur A. K. Hugessen occupe le fauteuil présidentiel.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous devons étudier aujourd'hui un projet de loi qui n'est pas nouveau pour nous, puisque c'est la troisième fois que nous devons l'étudier. Il s'agit du projet de loi S-2, ou loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa. Il s'agit d'un important bill public et je pense que nous devrions adopter la proposition coutumière afin de permettre la rédaction et l'impression du procès-verbal.

Le Comité décide que soit établi un rapport sténographié de ses délibérations relatives au projet de loi.

Le Comité décide de recommander l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français du procès-verbal de ses délibérations relatives au projet de loi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous, comme témoin au nom de la Commission de la Capitale nationale, notre ami le Lieutenant-Général S. F. Clark, qui s'est déjà exprimé devant nous à ce sujet; madame E. M. Thomas, avocat-conseil de la C.C.N.; M. D. L. McDonald, Directeur du plan; M. J. M. Landry, Directeur de l'Information; M. W. M. Davidson, expert-conseil près les chemins de fer; et M. H. A. Davis, directeur général adjoint de l'exploitation.

Le Ministère des Transports est représenté par Maître Jacques Fortier, c.r., avocat-conseil. Les deux compagnies de chemin de fer, la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, sont représentées par Maître J. W. G. McDougall, c.r., solliciteur général de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada qui n'est pas un inconnu pour les membres de ce Comité.

Nous avons aussi avec nous le représentant de la Fraternité des mécaniciens de locomotives, M. J. F. Walter, adjoint du grand chef mécanicien.

J'ajoute que j'ai demandé à la direction des comités de prévenir, au sujet de la session de ce jour, toutes les personnes qui furent entendues ou à la session précédente ou à d'autres sessions antérieures. De sorte que je pense que toutes les personnes ayant quelque intérêt à ce projet de loi ont reçu avis de la session de ce jour.

Je ne sais pas quelle façon de faire les membres du Comité veulent adopter pour l'étude de ce projet de loi. En juin dernier, nous avons discuté ce projet longuement et à fond. Le mieux serait peut-être de demander à Maître Fortier de nous dire en quoi le projet actuel diffère, si c'est le cas, du projet de loi que nous avons étudié la dernière fois et auquel nous avons donné notre approbation.